



Circulaire 7098

du 25/04/2019

Appel à projets 2019-2020 à destination des opérateurs extérieurs -
Démocratie et activités citoyennes

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : 6630

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	du 24/04/2019 au 31/05/2019
Documents à renvoyer	oui, pour le 31/05/2019

Information succincte	Appel à projets 2019 à destination des opérateurs extérieurs relatif à la démocratie scolaire et aux activités citoyennes
-----------------------	---

Mots-clés	Appel à projet 2019-2020 – Opérateurs extérieurs – démocratie scolaire et citoyenneté
-----------	---

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire	Centres psycho-médico-social Centres techniques
Ens. officiel subventionné	Secondaire en alternance (CEFA)	Internats primaire ordinaire Internats secondaire ordinaire
Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé	Internats prim. ou sec. spécialisé

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :

- Les Vérificateurs
- Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone
- Le Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la FWB
- L'institut de la Formation en cours de Carrière (IFC)
- Les organisations syndicales
- Les organisations représentatives des associations de parents

Signataire(s)

Madame la Ministre Marie-Martine SCHYNS

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
GREIMERS Dimitri	Cabinet de la Ministre de l'Education	02/801.78.29 Dimitri.greimers@gov.cfwb.be
RIFAUT Emmanuel	Administration générale de l'Enseignement Direction générale de l'Enseignement obligatoire – Service d'Appui	02/690.85.39 Emmanuel.rifaut@cfwb.be

Madame, Monsieur,

Afin d'initier des projets liés à la citoyenneté et à la démocratie scolaire durant l'année scolaire 2019-2020, le présent **appel à projets est proposé aux opérateurs extérieurs** qui développent des initiatives dans les établissements scolaires tous niveaux confondus, dans **les domaines suivants** :

- l'éducation à l'environnement, au développement durable et à la citoyenneté mondiale ;
- la connaissance du système judiciaire ;
- la lutte contre les inégalités scolaires et le renforcement de la scolarisation des élèves en grandes difficultés sociales, culturelles et familiales ;
- le renforcement scolaire dans les domaines des mathématiques, des sciences (chimie, physique et biologie), du numérique et de la lecture via des pratiques innovantes.

Cet appel à projets soutient la préparation et la réalisation d'activités pédagogiques, en ce compris la production et la diffusion d'outils d'information ou de sensibilisation, en lien avec un des domaines proposés.

Les candidatures doivent être rentrées pour le **31 mai 2019** au plus tard.

Je vous invite à découvrir le descriptif de ces offres ci-après.

La Ministre de l'Éducation,

Marie-Martine SCHYNS

Démocratie scolaire et activités citoyennes

Appel à projets à destination des **opérateurs extérieurs**

Pour l'année scolaire 2019-2020, cet appel à projets propose de soutenir les initiatives réalisées par des opérateurs extérieurs à destination des établissements scolaires, tous niveaux confondu, dans les quatre domaines suivants :

- **L'éducation à l'environnement, au développement durable et à la citoyenneté mondiale ;**
- **La connaissance du système judiciaire ;**
- **La lutte contre les inégalités scolaires et le renforcement de la scolarisation des élèves en grandes difficultés sociales, culturelles et familiales ;**
- **Le renforcement scolaire dans les domaines des mathématiques, des sciences (Chimie, Physique et Biologie), du numérique et de la lecture.**

1. Cadre

Les opérateurs peuvent proposer au jury de sélection un seul dossier de candidature.

Le présent appel à projets vise la préparation et la réalisation d'activités, en ce compris la réalisation et la diffusion d'outils d'information, d'un programme d'éducation en lien avec un des domaines proposés ci-dessus. Dans les limites du budget disponible, une subvention de maximum de 25.000€ pourra être octroyée par le jury de sélection.

La subvention couvre une partie ou la totalité des dépenses de fonctionnement, de transport, des frais de personnel, strictement nécessaires à la réalisation du projet. Les dépenses ont un lien direct avec la réalisation du projet.

2. Qui peut introduire un projet ?

Cet appel à projets est ouvert aux organismes extérieurs compris comme toute personne morale sans but lucratif parmi lesquelles :

- Les associations bénéficiant d'un agrément, d'une reconnaissance, ou d'une subvention garantie par une convention pluriannuelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou d'un autre pouvoir public ;
- Les associations créées depuis plus d'un an, qui ne bénéficient pas d'un agrément ou d'une reconnaissance mais qui ont bénéficié d'une subvention de la part d'un service public en 2016 et/ou 2017.

Lorsque plusieurs organismes sont partenaires du projet, une convention explicitant les modalités de partenariat ainsi que les responsabilités assumées par chaque partie dans sa gestion et sa réalisation est établie. Les projets doivent être introduits et signés via le formulaire prévu à cet effet.

3. Critères de participation et de sélection

Critère de participation

Le respect de l'intégralité de ces critères est un préalable à la sélection d'un dossier de candidature :

- 1. Complétude du dossier, transmis auprès de l'administration pour le 31 mai 2019 ;**
- 2. Adéquation de la personne morale ;**
- 3. Gratuité pour les bénéficiaires (équipes éducatives) du projet ;**
- 4. Développement des dimensions en lien avec les domaines visés par l'appel à projets :**

Pour les activités d'Education à l'Environnement, au Développement durable et à la Citoyenneté mondiale:

- Réflexion sur ce que nous sommes, la manière dont nous vivons ensemble et utilisons les ressources planétaires ;
- Stimuler la réflexivité environnementale et le respect de la nature ;
- Ouverture à l'Autre et à son environnement ;
- Compréhension des références démocratiques mondiales.

Pour les activités centrées sur la connaissance du système judiciaire :

- Compréhension du rôle de la Justice dans le cadre de la séparation des Pouvoirs ;
- Découverte du système judiciaire, son fonctionnement et sa structure ;
- Approche de la construction du droit et son application concrète ;
- Réflexion sur le rôle de la justice dans une société démocratique ;
- Prise en compte de la défiance citoyenne à l'égard des institutions.

Pour les activités de lutte contre les inégalités scolaires et le renforcement de la scolarisation des élèves en grandes difficultés sociales, culturelles et familiales :

- Réflexion sur l'estime de soi, l'épanouissement personnel, le bien-être et la santé dans le cadre de l'apprentissage ;
- Education à l'attention des autres et à la solidarité ;
- La prise en compte de la relation Ecole/famille ;
- Le préparation et renforcement de la scolarisation des élèves fragilisés socialement, culturellement et familialement.

Pour les activités de renforcement scolaire en matière d'apprentissage des mathématiques, des sciences, du numérique et de la lecture :

- Initiation à des pratiques pédagogiques innovantes.

Critères de sélection

Seront sélectionnés les projets qui répondent au mieux aux critères repris ci-dessous.

1. Pertinence du projet

- Sens du projet par rapport au contexte local,
- Finalités recherchées,
- Transversalité,
- Transférabilité (effet « boule de neige »),
- Caractère innovant.

2. Participation des élèves et des équipes éducatives dans la construction du projet

3. Caractère inter-réseaux du projet

4. Mise en œuvre d'une démarche pédagogique active :

- Sens de l'activité et des apprentissages pour les élèves ;
- Questionnement véritable des élèves ;
- Activités de recherche et de production ;
- Réalisation(s) concrète(s) et/ou action(s) vers l'extérieur ;
- Production d'outils concrets.

4. Suivi du projet

Chaque organisme sélectionné devra rentrer à l'administration un **rapport sur les actions** menées. Ce rapport devra **nécessairement** reprendre les lignes du parcours pédagogique (compétences visées – étapes – méthode et supports pédagogiques utilisés – évaluation des apprentissages) ainsi qu'un bilan réflexif (témoignages des élèves, des enseignants). Dans cette perspective, un canevas vous sera communiqué lors des résultats de la sélection.

5. Procédure de sélection

Un **jury** sera mis en place et présidé par la DG Enseignement obligatoire. Il sera **composé** :

- du chargé de mission pour l'Education à la citoyenneté (DGEO) ;
- de deux représentants de la Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire ;
- d'un représentant de chaque organe de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs ;
- d'un Inspecteur de l'Enseignement fondamental ordinaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- d'un Inspecteur de l'Enseignement secondaire ordinaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- d'un Inspecteur de l'Enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Les étapes de cette procédure seront les suivantes :

1° Dépôt des **candidatures au plus tard le 31 mai 2019**, via le formulaire électronique disponible à l'adresse: <https://forms.gle/swDepRf8MRTYqQBT9>. Le chargé de mission pour l'Education à la citoyenneté se tient à la disposition des organismes extérieurs en cas de besoin: emmanuel.rifaut@cfwb.be - 02 690 85.39.

2° Le jury vérifiera en priorité l'adéquation du projet avec les critères tels que définis dans le présent appel à projets.

3° Le jury communiquera les **résultats** de la sélection au plus tard le 31 août 2019.

4° Pour **le 31 août 2020**, les opérateurs devront rentrer à l'administration un **rapport sur les actions** menées et les **justificatifs des frais** engagés.

5° Les **subventions** seront **liquidées** de la manière suivant : 80% dès la sélection du projet et 20% sur la base des justificatifs dans le courant du mois septembre 2020.